



La construction du marché couvert entraîna en outre la reconstruction, par voie de simple alignement, de quatre maisons sur le quai de Retz et d'une maison dans la rue Neuve.

Les maisons du quai de Retz étant situées fort en arrière du nouvel alignement, la ville céda, pour trois de ces maisons, 63 mètres 41^d carrés, qu'elle vendit uniformément au prix de 430 francs, ce qui produisit 27 266 francs 30 c.

En retour, la reconstruction de la maison de la rue Neuve, appartenant à M. Godemard, donna lieu à la cession à la voie publique de 15 mètres 15^d carrés, que la ville paya 4 242 francs 72 c., à raison de 280 francs le mètre carré.

Je crains que tous ces détails ne soient trouvés horriblement fastidieux. Pourtant ils touchent trop à l'histoire de la cité pour les négliger.

LA RUE GRENETTE

J'ai dit que l'appétit venait en mangeant. La construction du marché couvert, en dégagant la place des Cordeliers, donnait naturellement l'idée de rectifier la rue Grenette et de la prolonger jusqu'à la Saône. Puis, on avait fait la remarque que tous les travaux de percement avaient eu jusque-là pour objet la circulation dans le sens longitudinal de la ville. Il fallait pourtant faire quelque chose pour la circulation transversale. Poncet jugeait aussi que l'amélioration de la rue Grenette, loin de porter tort à la rue Impériale, en lui faisant concurrence, lui donnerait un nouveau débouché.

Par le deuxième traité, en date du 4 mars 1855, la société se chargeait des travaux d'élargissement et de reconstruction de la rue, moyennant le prix à forfait de 800 000 francs. Le terrain cédé à la voie publique pour les rues latérales devait être payé 500 fr., par application du traité du 15 février 1854.